

Ministère de la Transition Ecologique  
Direction Générale de l'Energie et du Climat  
Service du climat et de l'efficacité énergétique

**Monsieur Olivier David**  
Chef du service du climat et de l'efficacité énergétique

**Et Monsieur Alexandre Dozières**

Tour Séquoia  
1 place Carpeaux  
92055 Paris-La-Défense Cedex

Ref : 2022 – 012

*Objet : Alerte de la filière avale des CEE*

Paris, le 21 février 2022

Messieurs,

Suite à notre courrier adressé en février 2021 (suivi par d'autres échanges) dans lequel nous vous alertions sur les forts risques de déstructuration de la filière avale de la rénovation énergétique en cas d'arrêt brutal des coups de pouce sans contrepartie, nous tenons par la présente faire état de la situation actuelle qui est des plus préoccupante :

- Diminution de plus 80 % des chantiers de rénovation en isolation de combles, de murs, de planchers, ainsi que des mises en place d'équipements performants ;
- Inexistence des rénovations performantes en application de la fiche BAR-TH 164
- Licenciements massifs et leur corolaire de fermetures des entreprises depuis les 6 derniers mois avec une estimation de pertes d'emploi d'environ 13 000 emplois
- Diminution de l'ordre de 50 % des ventes des isolants ou équipements (alors que les industriels ont fortement investi et que l'industrie des produits d'isolation est une industrie nationale et locale)

La situation pour les professions de la rénovation est catastrophique et la déstabilisation de toute la filière est maintenant avérée.

Nos adhérents nous informent que les particuliers sont aussi désabusés ne comprenant pas l'arrêt brutal du dispositif au moment où l'inflation des coûts d'énergie est particulièrement importante et ne fait que progresser. Les plus impactés étant bien sûr les ménages en situation économique fragile mais aussi les ménages aux revenus moyens qui voient leur pouvoir d'achat baisser considérablement. En l'état de la situation les particuliers ne veulent pas s'investir dans la rénovation globale, la bonification laissant un reste à charge qu'ils ne peuvent pas assumer.

Au nom des adhérents de Symbiote nous vous sollicitons pour qu'une action majeure et rapide soit faite en faveur de la relance des travaux de rénovation :

- Mettre en place un nouveau « coup de pouce » pour limiter l'effondrement complet des travaux d'isolation des combles, planchers et murs dans des conditions fiables correspondant à l'attente réelle en termes d'efficacité des actions d'économies d'énergie. La bonification et le forfait pourrait être calculés sur la base d'un coût €/m<sup>2</sup> permettant la relance des travaux vers les plus précaires. Il pourrait être possible de prévoir que le prix maximal fixé est revu annuellement en fonction de l'évolution du prix ces CEE.
- Une augmentation de la bonification actuelle de la fiche BAR-TH 164 (comme nous vous l'avions déjà proposé) pour que la filière s'oriente réellement vers l'approche globale
- Une augmentation de 500 TWh pour les CEE (isolation et chauffage) réalisés chez les précaires
- Un encadrement contrôlé pour éviter toute dérive et les éco-délinquants. De plus, les signataires de charte doivent signer l'ensemble des chartes « coup de pouce » afin de favoriser un équilibre des actions de travaux.

Il nous paraît que notre proposition est de nature à permettre le maintien minimal de l'activité de la rénovation énergétique ainsi que de limiter les licenciements et fermetures d'entreprises. Sans action de votre part, compte tenu du stock des CEE en ce début de période P5 et de l'effondrement de l'activité toute la dynamique de la rénovation est remise en cause.

Vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ce courrier et restant à votre disposition pour échanger sur ce sujet,

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le président Edouard Barthès



Sylvie Charbonnier Secrétaire Générale